



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

défense : personnel

Question écrite n° 238

Texte de la question

M. Jean-Jacques Candelier interroge M. le ministre de la défense sur la place des personnels civils dans le ministère. Militaires positionnés sur des postes de civils, diminution des postes à responsabilité confiés aux civils, quotas exorbitants de postes offerts aux militaires candidats à la reconversion pendant que l'on demande aux fonctionnaires titulaires de se trouver des postes en détachement, en mise à disposition (voir décret du 21 juillet 2011 qui offre 96 postes d'ATMD et 79 postes d'adjoints administratifs à ces militaires)... Il lui demande sa réflexion sur la place des personnels civils au sein de son administration.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Jacques Candelier](#)

Circonscription : Nord (16^e circonscription) - Gauche démocrate et républicaine

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 238

Rubrique : Ministères et secrétariats d'état

Ministère interrogé : Défense

Ministère attributaire : Armées

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [3 juillet 2012](#), page 4248

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)